

Le système d'assainissement

La commune de Felletin est équipée d'un réseau de collecte des eaux usées long de 14 km, de type séparatif (séparation des eaux usées et des eaux de pluie) pour 60 % et unitaire pour 40 %. Ces eaux sont récoltées par gravité à la station d'épuration. Mise en service en 1977, cette station, d'une capacité de 560 m³/jour, traite les eaux par un système de boues activées d'aération prolongée.

Les phases de traitement : dégrillage (pour les déchets grossiers, dégraissage, dessablage, traitement en bassin d'aération (décantation et traitement biologique : des micro-organismes se nourrissent de la matière organique et s'assemblent en flocons pour former les boues), clarification (séparation de l'eau claire et des boues).

L'eau claire est rejetée dans la Creuse, tandis que les boues sont stockées dans un silo.



Le bassin d'aération

Le traitement et la valorisation des boues

En sortie du clarificateur, les boues ont une siccité de 2 à 3 % (quantité de matière sèche).

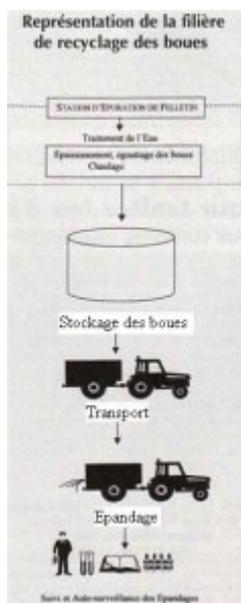


Le clarificateur

Afin de réduire leur volume important (pour minimiser leur transport par la suite), les boues sont d'abord pressées dans un filtre à bande pour évacuer un maximum d'eau. Elles sont ensuite chaulées pour les stabiliser (réduction des odeurs). Leur stockage se fait sur une aire couverte avec accès en pente permettant le chargement direct.

La valeur agronomique des boues est très élevée de par leur richesse en éléments fertilisants (N et P2O5) et une forte teneur en CaO par l'apport de chaux (intéressant sur sol acide).

L'épandage des boues



Par leur valeur agronomique, les boues se substituent à moindre coût aux engrais minéraux et amendements pratiqués habituellement.

L'étude du bureau SEDE a montré qu'une surface de 50 à 60 ha est nécessaire pour l'épandage. Le périmètre d'épandage prend en considération les facteurs de l'environnement naturel (topographie, hydrologie, proximité d'habitation), la motivation des agriculteurs et les facteurs économiques (accessibilité, proximité). Le calendrier d'épandage tient compte des caractéristiques du site : conditions climatiques, types de sols, pratiques culturales. L'épandage peut avoir lieu en mars-avril et à l'automne. Les boues seront transportées du stockage jusqu'aux parcelles et épandues par un prestataire, la SAVR.

Suivi et auto surveillance des épandages

L'ensemble des étapes font l'objet d'un suivi précis permettant de confirmer l'intérêt agronomique des boues et garantir l'innocuité de la filière mise en oeuvre. Le suivi comprend l'analyse des boues, le planning prévisionnel des épandages, le compte-rendu de campagne, le bilan agronomique par parcelle, l'analyse des sols et un rapport annuel.

**> Pour des renseignements sur l'assainissement collectif de la commune :
Mairie de Felletin, 05 55 66 51 11**